

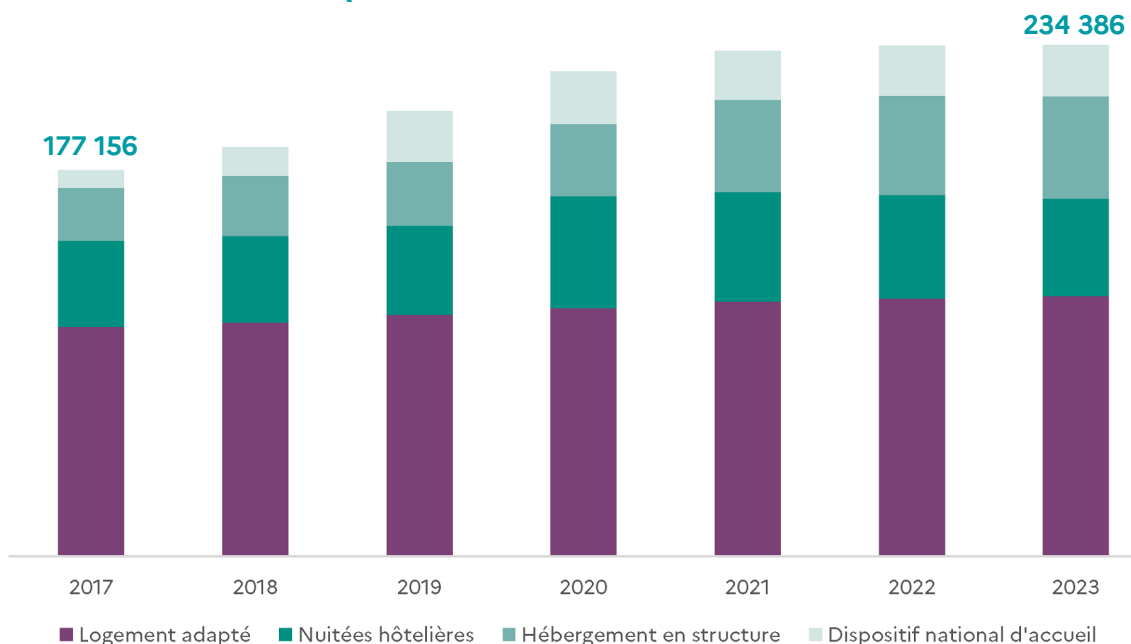
## L'hébergement et le logement adapté en Île-de-France

**234 386 places au 31 décembre 2023**  
soit 19 places pour 1 000 habitants

Les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion financés par l'Etat sont destinés aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant un accompagnement dans leur parcours résidentiel.

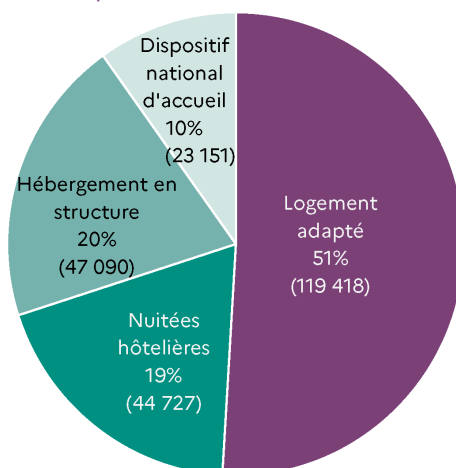
- Le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) assure la gestion des appels au 115 et oriente les appelants vers la solution d'hébergement en structure (CHU, HUAS, CHRS) ou de logement adapté (pensions de famille, foyers jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants, résidences sociales et l'intermédiation locative) qui correspond à leur situation.
- Delta est en charge de la gestion de l'offre hôtelière à vocation sociale en Île-de-France et gère les demandes d'hébergement hôtelier pour toutes les nuitées hôtelières financées par l'État.
- L'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) coordonne le dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés et supervise l'attribution des places d'hébergement qui leur sont dédiées (CADA, HUDA, CAES, PRAHDA, CPH, DPHRS, DAHAR, CAIR).

### Quelle est l'évolution du parc ?



### Quelle est la composition du parc ?

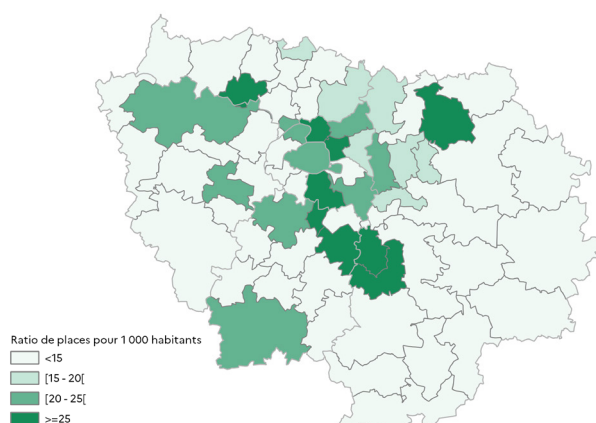
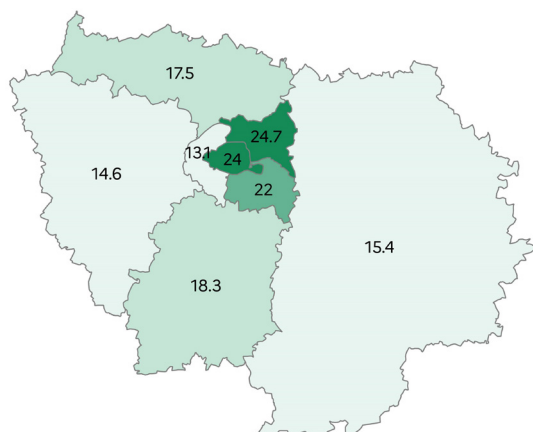
Le logement adapté représente la moitié du parc



# Comment se répartit le parc en Île-de-France ?

## Un déséquilibre territorial de l'offre

Ratios de places d'hébergement et de logement adapté pour 1 000 habitants au 31 décembre 2023



Données présentées selon la localisation des places

## Extrait du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement 2024-2030

Le schéma actualisé réaffirme le principe de rééquilibrage entre EPCI et EPT en matière d'offre d'hébergement et de logement adapté. Il propose une géographie préférentielle de développement actualisée au regard des taux d'équipement locaux observés en 2022, en distinguant les enjeux de développement de l'hébergement et du logement adapté :

- **l'offre d'hébergement** regroupe les places d'hébergement en CHU, CHRS, les nuitées hôtelières hors opération de mise à l'abri et l'hébergement à destination des demandeurs d'asile et des réfugiés
- **l'offre de logement adapté** recouvre les places en pension de famille, résidences sociales et l'intermédiation locative (Solibail et Louez solidaire)

Afin de rééquilibrer les places sur l'ensemble du territoire, un **effort de solidarité est attendu par les EPCI et EPT déficitaires, c'est à dire dont le parc se situe, en nombre de places pour 1 000 habitants, en dessous d'un ratio d'équipement cible** fixé par zone de tension du marché du logement.

## GLOSSAIRE

- **SIAO** : service intégré d'accueil et d'orientation
- **HUAS** : hébergement d'urgence avec accompagnement social
- **CHRS** : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **OFII** : office français de l'immigration et de l'intégration
- **DNA** : dispositif national d'accueil
- **CADA** : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- **HUDA** : hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
- **CAES** : centre d'accueil et d'examen des situations
- **PRAHDA** : programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
- **CPH** : centre provisoire d'hébergement
- **DPHRS** : dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
- **DAHAR** : dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés
- **CAIR** : centre d'accueil et d'insertion des réfugiés
- **SRHH** : schéma régional de l'habitat et de l'hébergement